

HONORAIRES DE GESTION Taux de TVA en vigueur : 20 % vigueur au 1er janvier 2025			Tarif en		
PRESTATIONS	Forfait gestion courante/ lot principal	Forfait locaux commerciaux/ lot principal	Forfait Monopropriété	Coûts hors forfait de gérance courante	
TAUX DE GESTION COURANTE	6,20% TTC	25% HT du loyer annuel HC	6,00% TTC		
Honoraires de location ou avenant en cours de bail					
La mise en place d'un locataire selon les honoraires en vigueur Loi ALUR du 27/03/2014 et décret 2014-890 du 1/08/2014.	☒	☐	☒	10€ par mètre carré (surface habitable)et 3€ pour l'établissement de l'état des lieux ZONE B1. FACTURATION à l'entrée des locataires. Forfait d'entremise 100€ Plafonnement à 1 mois de loyers Charges comprises par location	
la mise en place d'un locataire pour un bail commercial	☐	☒	☐	25%HT du loyer annuel pour le bailleur	
Avenant et renouvellement dans le cadre du bail commercial (3/6/9), bail professionnel et bail précaire	☐	☒	☐	650,00€ TTC pour un avenant et 1200€ pour un renouvellement de bail (accompagnement avec un avocat partenaire du cabinet)	
La mise en place d'un locataire d'une place de stationnement ou d'un box	☒	☐	☒	1 mois de loyer + Etat des lieux entrant	
Rédaction d'avenant au bail (rajout d'un ou plusieurs locataires): modification du bail, des engagements de caution éventuels, comptabilité, CAF	☒	☐	☒	200,00€ TTC dans le limite de deux locataires, au-delà 340,00€ TTC	
Honoraires travaux et sinsitres					
Gestion des sinistres : Ouverture du dossier sinistre : Dégât des eaux, incendie. Représentation du propriétaire en expertise. Etablissement devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités, déclaration à l'assurance Dommage-ouvrage	☒	☒	☒	Forfait de 160,00€ TTC	
Gestion des travaux : Travaux d'embellissement, proposition d'amélioration, rénovation énergétique, mise aux normes, suivi, contrôle et comptes rendus des travaux.	☒	☒	☒	INCLUS DANS LE MANDAT JUSQU'À 2000 €TTC si > à 2000 € TTC, 10% TTC du montant des travaux. Si la présence d'un maître d'œuvre, vacation horaire de 120,00€ TTC pour le suivi en supplément,	
Assurances et contentieux					
Assurance loyers impayés et détérioration immobilière y compris l'option garantie Squat (% TTC du montant des encaissements mensuels).	☐	☐	☐	2,50% TTC	
La gestion des loyers impayés ainsi que le recouvrement de toutes les créances, constitution du dossier pour remise à l'huissier, commandement de payer et procédure de résiliation de bail	☒	☒	☒	transmission du dossier à l'huissier pour commandement de payer 160,00€ TTC, Transmission du dossier à l'avocat pour résiliation du bail avec assignation en justice, 100,00€ de vacation dès l'ouverture du dossier.	
Frais administratifs comprenant l'Extranet.	☒	☒	☒	5,00€TTC /mois, de 2 à 9 lots 4,33€TTC/mois au-delà de 10 lots 4,00€TTC/ mois	
Frais de Délivrance du congés au locataire pour reprise, pour vente.	☒	☐	☒	150,00€ TTC	
Annexes					
Commande pour mise à jour ou renouvellement des diagnostics obligatoires et réglementaires (ESRIS, DPE, ELECTRICITE, GAZ, AMIANTE, PLOMB...)	☒	☒	☒	Forfait de 60,00€ TTC	
Diagnostic réglementaire pour les monopropriétés (DPE Immeuble)	☐	☐	☒	Forfait de 100,00 € TTC	
Accompagnement à la mise en place de meublants	☒	☐	☒	200,00€ TTC	
L'état préparatoire aux revenus fonciers	☒	☒	☒	7,00 € /mois	
Identification fiscale et enregistrement des numéros bailleurs	☒	☒	☒	5€/lot	
Frais de clôture du mandat de gestion	☒	☒	☒	100,00€ TTC/ lot	
Représentation aux assemblées générales (facultatif)	☐	☐	☐	100€ TTC /heure	
Assurance propriétaire non occupant OPTION	☐	☐	☐	lot Nu : 93€/an - Lot meublé : 114€/an - Maison en copro 160 €/an - Maison individuelle 182 €/an	